

Genre du véhicule :	Marque de fabrication :	Type :	Référence d'homologation N° :
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Mustang II ..03F ou ..05F	CH 0287 57

Constructeur	FORD MOTOR COMPANY Dearborn, Michigan (USA)
Identification	"..03F" = modèle standard ou Cobra II; "..05F" = modèle Mach I devant le No du châssis "CH 0287 57" sur la plaque du constructeur
Plaquette constr.	à gauche, dans la porte
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise
Ident. du moteur	"F 2" à l'avant, à gauche sur la culasse (frappé par l'importateur)
Importateur princ.	FORD Motor Company (Switzerland) SA, Kurvenstrasse 35, 8006 Zurich
Véhicule homologué	6F05F 119 073
	Signes fixes dans code du type ..03F ou ..05F

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues AR
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV-disques/AR-exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	limiteur sur les roues AR
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Ralentisseur	identique au frein auxiliaire
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée

Moteur	
Marque	F O R D
Type	F 2
Construction	Y
Temp	4
Carburant	B
Position	avant
Refrigidiss.	eau
Nombre cylindr.	8
Alésage	101,6
Course	76,2
Cylindrée	4940
CV-impôt	25,15
Puissance en CV	132,4 SAE-net
à V/min	3600
Bruit	77 dBA à V/min 3600
Silencieux	2 = 305x210x95 455x295x130 mm
Mesure des gaz	ralenti CO < 1,0 % + BCE-15 *
Déparasitage	OCE annexe 8, chiffres 3+4 = D

Carrosserie	
Nombre de portes	2
Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	**)
Rétroviseur	intérieur + gauche
Cafe	Attelage
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	t 4 av. 2 centre - ar. 2
Dimensions	
Int.	ext.
Longueur	4450 Empattements 2450
Largeur	1800
Hauteur	1300 Voie av 1420 ar 1420
Porte à faux	lat. Voies av
	av 1010 ar
	ar 990 Braquage g 10700 d 10550

Poids		
avant	arrière	total
840	610	1450
Poids à vide		
Charge utile	190	280
Poids total	930	800
		1730
Garantie fabr.		
Dimens. pneus	CR 70 - 13	CR 70 - 13 (Variantes ***)
Pty / bar	- / 1,7	- / 1,7 voir
Charge	950	950 remarques)
pour V max	180	180
Garantie poids remarquable avec frein		
Garantie poids remarquable sans frein		
Garantie poids de l'ensemble		
Poids remarquable testé		
Vitesse maximale selon le constructeur		169 km/h
Vitesse maximale testée		km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Équipement §)		Indications pour le permis de circulation	
Feux de route	HCR (E)	Genre du véhicule	Voiture de tourisme
Feux de croisement	HCR (E)	Marque et type	F O R D (USA) Mustang II
Feux de position	A (E) dans HCR	Homologation	
Feux rouges	SAE A IR 2S 2T - 74 MG	N°	CH 0287 57
Feux stop	SAE A IR 2S 2T - 74 MG	Carrosserie	limousine
Clignoteurs	av SAE IP - 75 MG ar voir feux rouges	Places	total 4 avant 2
Catadioptres	av oui ar I (E)	Poids à vide	1450 Carburant B
Feux de gabarit	av oui ar	Charge utile	- CV-impôt 25,16
Feux complément.		Poids total	1895 Cylindrée 4940
Eclairage plaque	2 séparés		
Essuie-glace	2 balais avec/wash lave-glace		
Avertisseurs	Motorcraft Lo ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation :

- * Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, dans la porte, près de la plaquette.
- ** Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type A r4 sont montées.
- *** Variante de pneus :

195/70 R 13	AV + AR 1000 (2,1)	V-max 180 km/h	} modifications des voies, voir sous jantes
185/70 R 13	930 (2,2)	180 km/h	
175 SR 13	970 (2,2)	180 km/h	
- Variante de jantes : 5 JJ x 13 ou 5 1/2 JJ x 13 (acier) voies 1420 mm
5 1/2 JJ x 13 (alliage léger) voies 1430 mm

§) Modifications par l'importateur:

- feux de route/ croisement : sont remplacés par des HCR H4 (E);
- feux de position : placés trop loin du bord du véhicule; sont débranchés et remplacés par des A (E) dans HCR;
- clignoteurs AV : placés trop loin du bord du véhicule; admis selon décision de la Div. féd. de police du 13.11.72;
- clignoteurs AR : des ampoules de 15 watts sont exigées;
- feux rouges/stop : des ampoules 5/18 watts sont exigées;
(la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible)
- catadioptres : ceux d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E).
- partie dangereuse : l'emblème sur le capot doit être enlevé.

Montés à demeure sur la carrosserie et admis: le "spoiler frontal et celui à l'arrière.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Rothrist, 09.12.75